



Invitation

Séminaire de l'Union Lémanique
de l'Artisanat et des Métiers

« 10 ans d'application des accords bilatéraux :
nos entreprises sont-elles transfrontalières ? »

Esplanade du Lac à Divonne-les-Bains

Jeudi 28 mars 2013



- Par avion – Aéroport international de Genève Cointrin
- Par le train – SNCF via Bellegarde-sur-Valserine ou Genève Cornavin
- En voiture – Autoroute suisse Genève-Lausanne (vignette obligatoire pour les autoroutes suisses), sortie Coppet-Divonne. Autoroute A40, sortie Bellegarde-sur-Valserine puis direction Pays de Gex

Contact : Frédéric PUIG - Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain
102 Boulevard Edouard Herriot - BP 123 VIRIAT – 01004 BOURG-EN-BRESSE Cédex
Tél. : 00 33 (0) 4 74 47 49 05 Fax : 00 33 (0) 4 74 4749 67
Courriel : f.puig@cma-ain.fr



ULAM
Union Lémanique de l'Artisanat et des Métiers

www.ulam.info





INVITATION

Les accords bilatéraux ont été signés le 21 juin 1999 entre la Suisse et l'Union Européenne et ses états membres. Ils sont entrés en vigueur le 1^{er} juin 2002. Après dix ans d'application de ces accords, les partenaires de l'ULAM ont souhaité présenter aux entreprises et à l'ensemble des acteurs économiques les différentes mesures et avancées intervenues, facilitant les échanges, le développement et l'implantation des entreprises de chaque côté de la frontière.

Nous vous invitons à assister à notre séminaire qui se tiendra le

**Judi 28 Mars 2013 à l'Esplanade du Lac
à Divonne-les-Bains (Ain)**

Vous découvrirez ci-contre le programme détaillé de ce séminaire ainsi qu'un bulletin d'inscription que vous voudrez bien nous retourner avant le 21 mars 2013.

Dans l'attente d'avoir le plaisir de vous accueillir, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Le Président de l'Union Lémanique de l'Artisanat et des Métiers,
Yann PONCATO

Séminaire de l'Union Lémanique de l'Artisanat et des Métiers

**« 10 ans d'application des accords bilatéraux :
nos entreprises sont-elles transfrontalières ? »**

Programme

- 9h45 Accueil des participants et café-croissants
- 10h00 Ouverture et Présentation de l'ULAM par **Guy LARMANJAT**,
Président du Conseil du Léman
Vice-président délégué du Conseil général de l'Ain
- 10h10 Discours d'accueil et présentation des accords bilatéraux :
 - **Etienne BLANC**, Député-maire de Divonne-les-Bains,
 - **Jean-René FOURNIER**, Conseiller aux Etats et Président de l'Union Valaisanne des Arts et Métiers
- 10h30 Table ronde animée par **Alain GILBERT**, journaliste
Participants :
 - **Etienne BLANC**, Député-maire de Divonne les Bains
 - **Guy LARMANJAT**, Président du Conseil du Léman
Vice-président délégué du Conseil général de l'Ain
 - **Stéphane DONNOT**, Sous-Préfet de Gex
 - **Jean-Luc FAVRE**, Président de l'Union des Associations
Patronales Genevoises
et Directeur Général de ABB Sécheron SA
 - **Jean-René FOURNIER**, Conseiller aux Etats et Président de
l'Union Valaisanne des Arts et Métiers
 - **Philippe CINA**, Responsable Développement et Qualité
Marché International de la société CarPostal Suisse SA
- 12h00 Mot de clôture de **Yann PONCATO**, Président de l'ULAM
- 12h10 Buffet offert par le Conseil du Léman

Quelques informations

Le Conseil du Léman est un organisme de coopération composé des Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, des Cantons de Genève, de Vaud et du Valais. C'est une instance de concertation visant à promouvoir les relations transfrontalières et à initier des projets communs de coopération. L'impression du présent document est financée par le Conseil du Léman (www.conseilduleman.org).

